

Commissions des institutions  
politiques (CIP/SPK), Secrétariat  
A l'att. des présidents et des membres  
Services du Parlement  
3003 Berne

**Par courriel :** [spk.cip@parl.admin.ch](mailto:spk.cip@parl.admin.ch)

RR/AD/AK/js 312

Berne, le 26 avril 2018

**Prise de position de la Fédération Suisse des Avocats concernant la réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral**

Madame la Présidente de Commission,  
Monsieur le Président de Commission,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux et les Conseillers aux Etats,

La Fédération Suisse des Avocats (FSA/SAV) vous remercie de la procédure de consultation susmentionnée.

La FSA/SAV salue, sur le principe, ces modifications proposées de la loi sur le Parlement et de l'ordonnance sur l'administration du Parlement concernant les dispositions régissant l'accès des représentants d'intérêts au palais du Parlement. En effet, la FSA/SAV estime que cela fait sens de limiter la représentation d'intérêts par membre de l'Assemblée fédérale en contrôlant la distribution de carte d'accès et exigeant des informations sur les mandants et mandats en question.

La FSA/SAV, en sa qualité d'association faîtière suisse, représentant les avocats de tous les Ordres cantonaux de Suisse, en sa qualité d'expert en droit dans les procédures de consultations législatives fédérales et au titre de garant de l'ordre juridique suisse et des grands principes du droit, tient à s'assurer une carte d'accès de longue durée au Parlement au sens de l'article 69a AP loi sur le Parlement et de l'article 16b bis al.1 let. c. de l'ordonnance sur l'administration du Parlement, cf. à l'art. 4 al. 2. let. d. de la loi fédérale sur la consultation.

Vu que la FSA/SAV agit en qualité d'expert et non pas de lobbyiste comme une entreprise spécialisée dans la représentation d'intérêts, elle ne tombe pas dans le champ d'application de l'art. 16b ter AP de l'ordonnance.

La Fédération Suisse des Avocats vous remercie de prendre en compte ses remarques et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux et les Conseillers aux Etats, l'expression de sa considération distinguée.

Président FSA

Urs Haegi

Secrétaire général FSA

René Rall